



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Procès-verbal N° 04/17

Séance du Conseil Communal du
mercredi 28 juin 2017 à 18h30
au Complexe communal du Léman.

La 8ème séance de la présente législature 2016-2021 et 4ème de cette année 2017 est ouverte à 18h30 au Complexe communal du Léman par Mme Corinne Willi, Présidente pour cette année 2016-2017, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 8 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ?

1. Appel

Effectif du Conseil 60

Excusés : 9 Mmes Dubuis Nathalie, Parent et Salas
MM. Affolter, Dijamatovic, Gardet, Golaz, Mouvet et Wirth

Absents : 0

Présents : 51

Majorité absolue : 26

Tous les membres de la Municipalité sont présents à l'exception de M. Jatton excusé.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

PV no 03/2017 du 14.06.17 :

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV :

Mme Kaeser-Moser : page 5, point 8, en lieu et place de ma retranscription, je souhaiterais mettre le texte suivant : « Dans le cadre de cette problématique de ramassage des déchets, la commune envisage-t-elle la possibilité de résoudre de façon unifiée le problème des zones de dépose, notamment le long de la RC-1 ? Ecublens l'a fait par exemple au Ch. des Clos. Une rencontre avec les bordiers de la RC1 et d'autres endroits dans la commune ou cette problématique se pose pourrait permettre d'écouter les attentes de la population et de trouver une solution satisfaisante pour tous. La Municipalité pourrait de cette façon encore mieux inciter les citoyens qui ne le sont pas à s'équiper de conteneurs ».

M. Hanlon : concernant mon intervention en page 12, c'est bien résumé par rapport à ce que j'avais dit et j'accepte ce résumé.

Mme Michel Christiane : en page 2, il s'agit de Mme Michel Christiane et non Olivia. En page 11, par rapport à l'APREMADOL, j'avais dit : le budget est respecté.

M. del Boca : dans l'intervention de M. Brandt, il semblait qu'il avait mentionné que la Municipalité estimait que, concernant l'initiative, elle était recevable.

M. Chappuis : concernant l'intervention de M. Pache à la page 3, il s'agit de placements dangereux et non à dangereux.

M. Hirsch : dans mon intervention page 10 du rapport, le chantier prévu s'arrête au carrefour du Russel, soit 150 mètres plus loin.

Mme Burrus : je ne suis pas Mlle Nathalie Dubuis mais, à la page 11, je me permets de rectifier car nous avons étudié le nouveau règlement, mais il n'est pas encore accepté.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le PV no 03/2017 du 14.06.17 est accepté par 42 voix pour et 8 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Mme la Présidente communique quelques dates à retenir :

Les prochaines dates en lien avec le Conseil communal :

Prochains conseils :

- Les mercredis 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre et 13 décembre.
- Samedi 2 septembre, sortie du Conseil communal.
- Et enfin, la rencontre avec Préverenges, le mercredi 13 septembre, aux sports UNI à 18 heures.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic :

1. Comme vous le savez, la Municipalité traverse une zone de turbulences depuis maintenant quelques mois.

A la demande expresse du Conseil d'Etat, une procédure de médiation a été mise en œuvre. Elle est menée par Mme Clarisse Schumacher-Petoud, Préfète de Lausanne.

Le but poursuivi est de pouvoir apaiser la situation. En cas de succès, la médiation pourrait également rendre sans objet la procédure administrative qui est toujours pendante devant le Conseil d'Etat.

Durant cette procédure, la Municipalité s'est appliquée à respecter de manière scrupuleuse les engagements de confidentialité qui ont été pris par toutes les parties en cause, sous l'autorité du Conseil d'Etat.

Le strict respect de confidentialité s'est également appliqué à l'égard des employés de l'administration communale qui n'ont pas eu connaissance des éléments de l'enquête.

2. Lors de la séance du Conseil qui s'est tenue le mercredi 14 juin 2017, la Municipalité a appris que M. Jatton a unilatéralement diffusé le contenu du rapport Impact auprès de chacun d'entre vous. La transmission de ce document s'est faite à notre insu. M. Jatton a agi de son

propre chef. Il n'a pas pris la peine de nous en avertir. Manifestement, il n'en n'a pas non plus fait part au Conseil d'Etat.

A cet égard, la Municipalité tient à rappeler ce qui suit :

a) ce document contient des informations mettant en cause des employés de l'administration. Il relate également des propos tenus par les personnes auditionnées dans un contexte procédural qui n'a pas de caractère public.

- M. Jaton a délibérément refusé de prendre en compte l'impact que cette publicité pouvait avoir sur les collaborateurs de notre administration.

b) ce document n'est que l'une des pièces du dossier de l'enquête administrative. Or, le dossier contient également de nombreux procès-verbaux d'auditions et des correspondances.

- M. Jaton a délibérément choisi ce qu'il voulait rendre public et ce qu'il ne voulait pas révéler.

c) Ce document fait partie d'une procédure qui est toujours en cours. Considérant que le rapport était incomplet, voire biaisé, la Municipalité avait demandé plusieurs compléments d'instruction. Le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ces demandes.

- M. Jaton a délibérément décidé de rendre public un document qui n'est pas définitif et qui fait partie d'une procédure non achevée.

3. Les agissements de M. Jaton montrent :

a) qu'il ne fait pas cas des engagements qui ont été pris.

b) qu'il prend des décisions unilatérales sans concertation avec le collège municipal et sans considération pour le Conseil d'Etat.

c) qu'il ne fait aucun cas des répercussions collatérales qu'il cause ainsi à l'égard des collaborateurs de la commune.

4. La Municipalité déplore ces agissements.

En dépit de ce qui précède, la Municipalité a décidé de poursuivre, jusqu'à son terme, le processus de médiation dans lequel elle s'est engagée.

Elle estime que cette voie est la mieux adaptée à la mise en œuvre d'une solution rapide au litige qui existe. De plus, la Municipalité ne perd pas de vue que le Conseil d'Etat a pris la peine de déléguer une Magistrat qui a mis ses compétences et son temps à la disposition des parties en litige.

En dépit des réticences que M. Jaton affiche, y compris par voie de presse, quant au processus de pacification en cours, nous estimons indispensable d'aller jusqu'au bout de l'exercice. Une réunion regroupant toutes les parties aura lieu le 29 juin prochain. Nous saurons très vite si ce processus peut déboucher sur un résultat.

5. En cas d'échec, la procédure administrative reprendra. Dans cette hypothèse, la Municipalité donnera également la suite qui convient aux révélations faites par M. Jaton le 14 juin 2017.

Dans ce contexte, la Municipalité tient à rappeler que les documents qui vous ont été envoyés par M. Jaton sont couverts par le secret de fonction. Pour les mêmes raisons, nous sommes obligés de demander à chacun de vous de bien vouloir vous abstenir de le diffuser auprès de quiconque, et de le détruire.

4. Dépôt du préavis no 09/17 : « Convention de subventionnement entre la commune de Saint-Sulpice et la Fondation du théâtre Kléber-Méleau ».

La Municipalité a un complément à apporter.

Mme Merminod : je sais que cela n'est pas courant de déposer un préavis lors de cette dernière séance, mais c'est un préavis qui va circuler dans toutes les communes concernées et la décision doit être prise au mois de septembre.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Une commission ad hoc sera désignée pour traiter de cet objet.

5. Renouvellement du bureau pour l'année 2017-2018.

Mme la Présidente donne connaissance de l'article 12 de notre règlement communal :

« Le président, le premier et le deuxième vice-président, ainsi que le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. »

Les deux partis représentés à St-Sulpice durant cette législature ont convenu d'une alternance concernant la présidence du conseil, en tenant compte du résultat des élections, à savoir 3 présidents issus des rangs de l'ASSE et 2 issus des rangs de l'ICD sur une durée de 5 ans.

Dans ce contexte et pour assurer l'alternance, le président devrait être issu de l'ASSE pour cette année, le 1er vice-président de l'ICD et le 2ème de l'ASSE.

Election du Président du Conseil communal pour l'année 2017-2018.

Pour l'ASSE : Mme Kaeser-Moser présente la candidature de **M. Laurent Clerc**.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Laurent Clerc accepte et est élu tacitement.

Election du 1^{er} Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2017-2018.

Pour l'ICD : M. Pache présente la candidature de **M. René Piller**.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. René Piller accepte et est élu tacitement.

Election de 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2017-2018.

Pour l'ASSE : Mme Theumann présente la candidature de M. Etienne Dubuis.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Etienne Dubuis accepte et est élu tacitement.

Election de deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2017-2018.

Pour l'ASSE : M. Laurent Clerc présente la candidature de MM. Olivier Ruegg et Iago Vazquez-Fernandez.

Il n'y a pas d'autres propositions.

MM. Olivier Ruegg et Iago Vazquez-Fernandez acceptent et sont élus tacitement.

Election de deux scrutateurs suppléants du Conseil communal pour l'année 2017-2018.

Pour l'ICD : M. René Piller présente la candidature de Mme Evelyne Comte et M. Robert Ryser.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Evelyne Comte et M. Robert Ryser acceptent et sont élus tacitement.

6. Nomination de la commission de gestion et des finances pour l'année 2017- 2018.

En préambule, je vous donne connaissance de l'article 38 alinéa 1 de notre règlement :

« Au début de chaque législature et pour toute la législature le bureau détermine, en accord avec les groupes politiques, leur représentation équitable au sein des commissions en tenant compte du résultat des élections. »

En accord avec les présidents des deux formations représentées dans cette législature, la proportion pour les commissions à 7 membres est de 3 membres de l'ICD et 4 membres pour l'ASSE.

Messieurs les représentants de l'ICD et de l'ASSE, veuillez nous donner la liste des personnes que vous proposez pour cette commission :

Pour l'ICD : Mme Burrus : la commission de gestion doit assurer une certaine continuité et propose les 3 délégués actuels soit MM. Robert Ryser, Markus Affolter et moi-même.

Pour l'ASSE : M. Dubuis : nous visons également la continuité et je vous propose Mme Roxanne Berner, MM. Pierre del Boca, Hans-Jürg Hirsch et Laurent Mouvet.

Il n'y a pas d'autres propositions et tous les candidats acceptent et sont élus tacitement.

7. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

Ajesol : Mme Kaeser-Moser : je vous en avais parlé lors de la séance du 14 juin dernier, nous avons donc eu une séance extraordinaire pour voter sur le nouveau programme informatique, vu le nombre d'enfants croissant, qui a été accepté à l'unanimité.

Apremadol : Mme Burrus : Mme Michel et moi avons participé au comité la semaine dernière. C'était un petit comité, mais une étude de satisfaction clientèle concernant toutes les associations de soins à domicile a été présentée et l'Apremadol sort très positivement de cette étude.

SDOL : M. Clerc Laurent : dans le cadre du groupe de concertation politique, chaque groupe politique doit présenter un délégué, ainsi qu'un suppléant, et la prochaine séance aura lieu à Prilly, le mardi 5 septembre de 20 h à 22 h. Nous attendons donc les propositions de chaque groupe.

PolOuest : M. Piller : le 20 septembre 2017, nous avons le conseil intercommunal de sécurité et malheureusement nous serons absents.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Gygax : je vous rappelle le 1^{er} août à 18h30 au Debarcadère.

Mme Theumann : J'aimerais vous donner les premiers résultats de l'enquête que nous avons menée sur la qualité de la réception de la téléphonie mobile à St-Sulpice. Pour rappel, ces données ont été récoltées sur 4 semaines, jusqu'au 19 juin dernier.

Le sentiment de dysfonctionnement que nous avons ressenti avant de mener cette action a été confirmé par ce sondage. En effet, sur 182 foyers qui nous ont répondu, 75% étaient mécontents de leur service, tout opérateur confondu, même si Sunrise fait un peu mieux que les autres.

Que ce soit des micro-coupures, des macro-coupures ou pire, l'impossibilité d'appeler, ces problèmes sont rencontrés surtout dans les zones villageoises suivantes : à l'est, le chemin du Russel, à l'Ouest, le chemin des Chantres, toute la zone de la rue du Centre (du no 9 au 61) et le quartier de l'Ochettaz, avec un accent particulier au bord du lac.

Bien que la fonctionnalité "wi-fi calling" aide à pallier à certains problèmes, (50% des sondés l'utilisent) cela ne suffit pas et il nous semble impératif de remédier à cette situation.

Vous pourrez lire les résultats plus précis dans le prochain Serpeliou et sur le site de l'ASSE.

M. Glauser : je souhaiterais remercier la voirie pour son travail lors de la raclette de la société de gymnastique ; tout le monde était très satisfait de cette soirée.

M. Spaccapietra : mon premier point concerne la mise à l'enquête du règlement de protection des arbres.

M. le Syndic : nous avons fait plusieurs démarches et envoyés ce règlement au Canton et avons reçu un certain nombre d'oppositions car, effectivement, il y a des arbres dans des propriétés privées qui n'ont pas pu être classés, car nous ne pouvons pas pénétrer dans ces propriétés. Ensuite, ce sont greffés les pétitionnaires qui sont pour la conservation des arbres le long de la RC-1. Nous allons revenir à un règlement type du Canton et que tout arbre qui mesurera 30 cm. de diamètre au-dessus de 1,20 m., devra faire l'objet d'une demande à la Municipalité. Nous allons continuer de travailler pour assurer la protection des arbres.

M. Spaccapietra : ma seconde question, au nom de ma collègue, concerne les petits potagers qui ont été installés à la rue du Centre. Il s'agit de bacs avec des herbes aromatiques, mais il n'y a aucune explication et ma collègue aimerait bien que, pour les Serpeliou qui passent devant, ils sachent si c'est à leur disposition et que les noms des plantes y figurent.

M. le Syndic : il s'agit d'un test, mais nous allons installer un petit panneau en mentionnant le nom des plantes et que c'est à la disposition de tout le monde.

Mme Probst : lors de la dernière séance, M. Dijamatovic a adressé à la Municipalité une proposition concernant la semaine de mobilité organisée en septembre, du 16 au 22, par le Canton. Est-ce que la Municipalité s'est engagée ?

Mme Merminod : oui, nous avons fait diverses propositions et quelque chose sera fait. Je vous laisse voir avec M. Jaton.

Mme Fankhauser : afin de parer à la situation des transports en commun qui sera de plus en plus difficile, je demande à la Municipalité de prendre contact avec la Ville de Sion qui a terminé la phase de tests avec ses navettes autonomes. Elles sont réalisées par le groupe autonome de la Poste avec d'autres partenaires et cela a été un succès. Ne pourrions-nous pas collaborer avec l'EPFL ?

M. le Syndic : la commune de Saint-Sulpice était partie prenante dans le projet des « Navia » qui étaient développées par l'EPFL, en concurrence avec Rome. Le projet est en train de s'essouffler, mais nous ne perdons pas espoir. J'ai rendez-vous avec le vice-recteur de l'EPFL, ainsi qu'avec le responsable du développement de ces navettes, et je vais leur rappeler que Sion a fait un grand pas, de même que Fribourg, et pourquoi le bureau des automobiles n'a toujours pas trouvé comment immatriculer ces véhicules.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance à 19h15

  
Mme Corinne Willi M. Daniel Giroud